



**HAL**  
open science

# De la gestion des flux migratoires par un Etat nucléaire dans un contexte de catastrophe nucléaire

Cécile Asanuma-Brice

► **To cite this version:**

Cécile Asanuma-Brice. De la gestion des flux migratoires par un Etat nucléaire dans un contexte de catastrophe nucléaire. *Diplomatie: affaires stratégiques et relations internationales. Les Grands dossiers*, 2014. hal-02615017

**HAL Id: hal-02615017**

**<https://hal.science/hal-02615017>**

Submitted on 4 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## De la gestion des flux migratoires par un État nucléariste dans un contexte de catastrophe nucléaire

Trois années se sont écoulées depuis le tremblement de terre suivi d'un tsunami le 11 mars 2011, qui, faut-il le rappeler, a engendré un accident nucléaire majeur à la centrale de Fukushima Dai-ichi, dans le Nord-Est du Japon. Au cœur de la gestion post-catastrophe, c'est celle des hommes et de leur mobilité qui est en jeu.

Nous avons, en décembre 2011, rédigé un bilan précis des dégâts provoqués par la catastrophe de Fukushima dans le secteur du logement, ainsi que du relogement des personnes victimes à la fois du tsunami, et de la contamination nucléaire qui s'est très largement répandue dans une partie de la préfecture de Fukushima et des départements voisins (2). Le gouvernement a fait état de 160 000 personnes déplacées, dont 100 000 à l'intérieur du département et 60 000 à l'extérieur. À la suite de la politique publique de retour à vivre dans les territoires en grande partie contaminés, l'estimation officielle est aujourd'hui de 140 000 personnes réfugiées : 100 000 personnes à l'intérieur du territoire et 40 000 à l'extérieur. Néanmoins, ces chiffres

sont le fruit d'un système d'enregistrement extrêmement contraignant, auquel une partie non négligeable des habitants n'a pas voulu se plier (3). La population déplacée est donc notablement plus élevée que ce que les statistiques officielles laissent entendre. Comment le Japon a-t-il géré ses « réfugiés du nucléaire » ? Quelles sont les logiques nationales et internationales à l'œuvre derrière les politiques publiques en la matière ? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer ici.

### Les enjeux de la catastrophe

Il est essentiel, lorsque l'on évoque la gestion des flux migratoires par un gouvernement et afin de comprendre ses choix, d'en

analyse

Par **Cécile Asanuma-Brice**, spécialisée en géographie urbaine, chercheuse associée au Clersé – Université de Lille I et au centre de recherche de la Maison franco-japonaise de Tokyo (1).

\*Les termes suivis d'un astérisque sont développés dans un lexique en marge.

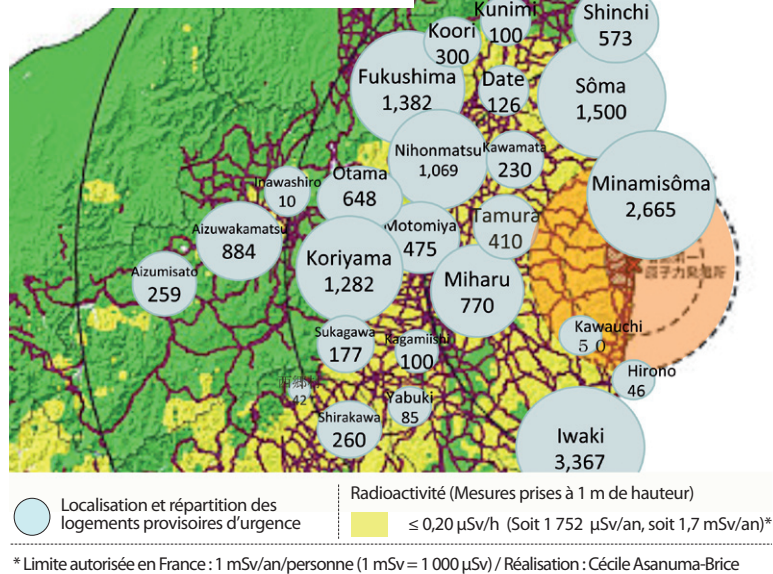
### Photo ci-dessus :

Au lendemain du séisme de magnitude 9 qui a dévasté le Nord-Est du Japon, du 9 au 11 mars 2011, des habitants de Minamisoma (préfecture de Fukushima) observent les débris charriés par le tsunami qui s'est ensuivi. Si la catastrophe naturelle a laissé au moins 387 000 sans-abris, hébergés dans des structures d'accueil, l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima Dai-ichi a, à lui seul, provoqué l'évacuation de 160 000 Japonais. (© AFP/Toru Yamanaka)

# Catastrophes naturelles...



## Répartition des logements provisoires et des zones radioactives



*“ Des mesures concrètes et visibles sont réalisées. Cependant, les logements provisoires sont bâtis en partie sur des zones contaminées, les postes de mesure installés sont trafiqués et l'inefficacité de la décontamination est rapidement montrée du doigt. ”*

appréhender la politique tant intérieure qu'extérieure. Or, parmi les plus grands paradoxes qui ont suivi la catastrophe dont il est question ici, se trouve la multiplication des accords internationaux en matière de nucléaire entre la France et le Japon (Mitsubishi et Areva notamment) pour la construction de nouvelles centrales nucléaires et l'exploitation de nouveaux gisements d'uranium<sup>(4)</sup>, plus particulièrement en Asie. On notera par ailleurs – mais c'est sans doute une coïncidence – la première participation en juin 2014 du groupe Mitsubishi à Eurofactory, considéré comme le plus grand salon mondial de l'armement terrestre<sup>(5)</sup>. Quelques mois plus tôt, dans une phase préparatoire, s'était tenue en décembre 2012, à Fukushima, la Conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire. Des représentants de pays du monde entier y ont promis le développement de centrales désormais sûres et sans danger. La décision politique de poursuivre et

de développer l'énergie nucléaire était prise au niveau international, requérant dès lors un retour à la normale des plus prompts et à moindre coût au Japon. Afin de concrétiser cette démarche, les outils élaborés par l'ICRP (International Commission on Radiological Protection), basés sur « les notions de doses collectives\* et sur les analyses coûts-bénéfices », sont utilisés comme fondement des calculs de rentabilité en situation de risque. Selon cette institution, la gestion du risque relève d'une équation attribuant une valeur économique à la vie humaine, le calcul du coût de sa protection permettant de déterminer la rentabilité ou non de la mise en place de cette protection<sup>(6)</sup>. Mais, comme le déclarait Jacques Lochard, membre du comité de l'ICRP et directeur du CEPN (Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire) lors d'un entretien que nous avons mené en novembre 2013, « Ethos ne va jamais

sans Thanatos<sup>(7)</sup> ». Le tout est de savoir de quel côté l'on souhaite faire pencher la balance ! Attribuer une valeur monétaire à la vie humaine matérialise certainement l'aboutissement le plus extrême de la tendance à l'objectivation de l'être (devenu objet) dans nos sociétés.

### Phase 1. Une politique de gestion des flux à rebours

On peut découper en trois phases la politique de contrôle des flux de population en fonction des directives énoncées dans les plans de priorité annuels du gouvernement japonais dans le contexte que nous venons de décrire.

La première étape a été mise en œuvre dans l'année qui a suivi la catastrophe. Il fallait répondre à l'urgence, et cela a été fait notamment par la mise à disposition gratuite du parc de logements publics vacants sur l'ensemble du territoire afin d'y accueillir les victimes. Rapidement, le réconfort prend place à l'intérieur du département de Fukushima, par la construction de l'illusion de la protection. Certes, des mesures concrètes et visibles sont réalisées. Cependant, les logements provisoires sont bâtis en partie sur des zones contaminées (voir carte ci-contre), les postes de mesure installés sont trafiqués et l'inefficacité de la décontamination est rapidement montrée du doigt (voir notamment les nombreux travaux de l'auteur sur ce sujet, et en particulier l'article paru dans *Outre-terre* signalé en bibliographie, NdIR).



### Lexique

**Dose collective** : La dose « efficace » est une dose biologique qui sert à évaluer l'exposition individuelle aux rayonnements. La « dose collective » se calcule en multipliant la dose efficace moyenne reçue par chaque individu par le nombre de personnes concernées. Son intérêt est de fournir une estimation du risque pour une population exposée. Mais son utilisation par l'ICRP pour en déduire un nombre probable de cancers à venir est controversée.

### Photo ci-contre :

Un poste de mesure de la radioactivité près d'une zone de logement provisoire. Installés à plus d'un mètre du sol, voire sur des plaques de fer, avec des nettoyages fréquents aux alentours, ils produisent des chiffres inférieurs à la réalité dans le but de rassurer les habitants. (© Cécile Asanuma-Brice)



**“ Le second degré du processus de déresponsabilisation de l'État consiste à transférer la responsabilité aux individus eux-mêmes, qui se voient contraints d'adapter leur vie à un environnement contaminé ou de s'exiler sans contreparties. ”**

La fin de l'année 2012 est marquée par le premier appel au retour avec l'arrêt de la gratuité des logements publics vacants sur l'ensemble du territoire, la décision du maintien de cette mesure revenant désormais aux collectivités locales. C'est là l'un des points fondamentaux qui caractérisent la gestion du désastre, à savoir le déplacement de la responsabilité. Déresponsabiliser les pouvoirs publics – plus particulièrement gouvernementaux – au profit d'une responsabilisation des collectivités locales est le premier degré de ce processus. Cela se traduit par un retard considérable dans les plans de reconstruction, les collectivités locales concernées n'ayant pas les moyens de les assumer. Ainsi, pour l'État japonais, ne pas reconstruire tout en appelant au retour en vantant une reconstruction fictive garantit un maintien des dépenses à un niveau bien moindre que ce qu'impliquerait une véritable politique de reconstruction. Mais surtout, les autorités s'efforcent de fixer les populations dans le département de Fukushima afin d'assurer leur suivi statistique et scientifique. Elles ne sont pas prêtes à prendre en charge la protection de ces populations qu'elles estiment condamnées. Pourquoi

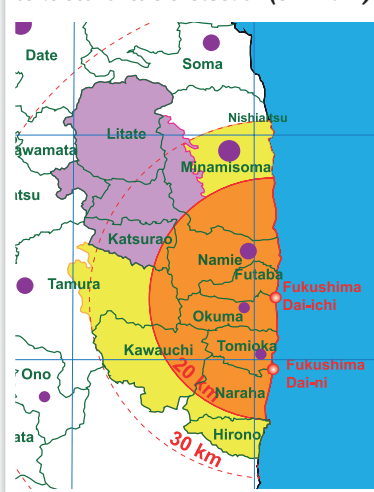
investir dans des logements publics pour un département déjà dépeuplé et amené à l'être encore plus ?

Le second degré du processus de déresponsabilisation de l'État consiste à transférer la responsabilité aux individus eux-mêmes, qui se voient contraints d'adapter leur vie à un environnement contaminé ou de s'exiler sans contreparties. En effet, d'une part, le gouvernement ne propose aucune aide financière

ou matérielle afin de permettre aux gens qui le souhaiteraient de partir. L'accès aux dédommagements est un véritable parcours du combattant. Un formulaire de 80 pages doit être rempli et retourné chaque mois à Tepco, pour obtenir 100 000 yens (720 euros) de « dédommagement psychologique » et ne concerne que les habitants des zones pour lesquelles la résidence n'est pas encore permise. Le droit au refuge, quant à lui, n'est pas reconnu. D'autre part, il cherche à amoindrir les désirs de départ en développant une communication autour de l'image préconçue de Japonais trop attachés à leur pays natal pour le quitter. S'il est évident que l'éloignement de sa terre est un déchirement d'autant plus fort lorsqu'il s'agit de celle que l'on a cultivée le temps d'une vie, ce sentiment n'est pas propre au peuple japonais. Par ailleurs, nombre des personnes que nous avons interviewées lors de nos recherches ont exprimé leur souhait de vouloir se réfugier malgré leur attachement à la terre, mais étaient confrontées à l'impossibilité matérielle de le mettre en œuvre (8).

La politique d'appel au retour s'est poursuivie avec la réouverture d'une partie de la zone à la fin du mois de mai 2013. En avril 2011, le gouvernement avait fixé une zone d'évacuation de 20 kilomètres comprenant la ville de Futaba et huit autres collectivités locales. Cette zone a été redécoupée en trois zones spécifiques : la zone de retour confus (+ de 50 millisieverts ou mSv par an), la zone de résidence limitée (de 20 à 50 mSv/an) et la zone de préparation à l'annulation de la directive d'évacuation (en deçà de 20 mSv/an) (cf. cartes ci-dessous). La totalité du périmètre est en cours de réorganisation :

Carte des zones d'évacuation (avril 2011)



Carte des zones d'évacuation (juin 2014)

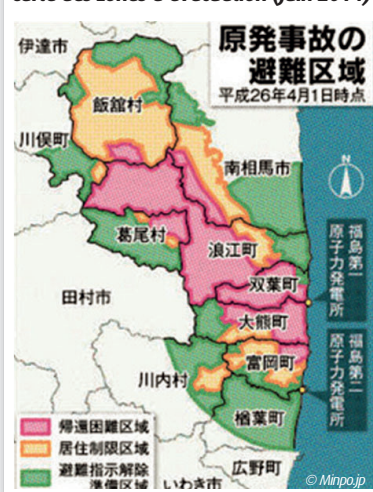


Photo ci-contre :

Une fillette japonaise originaire du village d'Okuma, proche de Fukushima Dai-ichi, prend des jouets pour son frère au cours d'une distribution de jouets, de vêtements et de produits d'hygiène organisée par l'armée américaine, fin mars 2011. Au lendemain de l'accident de la centrale, les 11 500 habitants d'Okuma, ainsi que les quelque 65 000 habitants des huit autres communes situées à moins de 20 km de la centrale, ont été évacués dans des gymnases et des abris de fortune, qui seront plus tard remplacés par des logements dits « provisoires ». (© Leo Salinas)



Cartes ci-contre :

Uonsecte mincipis uscipis nos niamcom molorpe raessimipit eliquis adit aut lorem dipit, conumolobor iureet, conse co (© xxxxxxx) Endit utpatis num vummolor sit il ilis at. Ut ad magna faci bla feu facil ipisil ulpute elenibh euguer aliqui exeros alisl euguer augue corerci psuscilisi tatio consenibh exer sequisim ipit praesectem volore ting ea feum velenisis ad do consend iusendire conullum deliquis non ilis ut niam, sustrud magniat, sim iure mollessenim veratis alis ad

# Catastrophes naturelles...



## Photo ci-contre :

Logements provisoires d'Aizuwakamatsu, ville de la préfecture de Fukushima, qui accueille des déplacés japonais originaires des villes proches de Fukushima. (© Cécile Asanuma-Brice)

## Lexique

### Résilience :

Anglicisme provenant du terme *resiliency*, la résilience est d'abord utilisée en physique des matériaux pour décrire l'élasticité d'un corps qui aurait la capacité de retrouver sa forme initiale après avoir accusé un choc. Emmy Werner a ensuite introduit cette notion en psychologie, en identifiant des facteurs qui auraient aidé certains enfants à surmonter leurs traumatismes. Boris Cyrulnik a répandu ce concept en France. Les budgets de recherche se sont alors orientés vers l'étude et la mise en œuvre politique de ce concept dans les domaines les plus variés.

## Photo ci-contre :

Le 25 octobre 2013, la ville de Tomioka, dans la zone de résidence limitée, enregistrait un taux de radiation à 3  $\mu$ Sv/h. À cause des radiations qui demeurent trop élevées, les villes environnantes de la centrale nucléaire de Fukushima sont toujours abandonnées et les survivants doivent rester dans les logements provisoires qui leur ont été attribués. (© Cécile Asanuma-Brice)

l'annulation de la directive est en partie effective depuis le début de l'année 2014.

La zone de réglementation spéciale qui recouvrait les neuf collectivités locales autour de la centrale est supprimée (9). Une population de 76 420 personnes est concernée par ces mesures. 67 % d'entre elles, soit 51 201 personnes, se trouvent dans la zone dite « de préparation à l'annulation de la directive d'évacuation » et peuvent se déplacer librement dans la zone durant la journée afin d'entretenir leur habitat. La zone de restriction de résidence, qui concerne 25 % des habitants (19 105 personnes), permet l'entrée et la sortie libre dans la journée, sans l'autorisation d'y travailler. La possibilité de revenir travailler dans la journée concerne 42 % de la population, soit 32 096 personnes.



“ L'État n'a de cesse d'appeler au retour, prétextant la souffrance psychologique des réfugiés générée par l'éloignement de leur pays natal. ”

Néanmoins, les situations varient à l'intérieur d'une même collectivité. Les supermarchés, centres de soins et autres services ne peuvent pas être remis en fonction. Une partie des villes d'Okuma et Futaba sont utilisées comme zone test de décontamination, dans la perspective de rouvrir au retour la « zone de préparation à l'annulation de la directive ».

### Phase 2. De la vulnérabilité à la résilience\* : protéger pour mieux soumettre

La seconde étape de la politique de contrôle des flux s'est traduite par la mobilisation d'outils conceptuels, et principalement celui de la résilience. Le titre du livre blanc 2012 du ministère de l'Enseignement et de la Recherche japonais donnait le ton : « *Toward a robust and resilient society* » (vers une société forte et résiliente). Les cindyniques, sciences qui traitent des catastrophes, utilisent aujourd'hui ce concept afin de déterminer des modèles qui permettraient à nos villes de résister aux périls. Reconnaissant sa vulnérabilité face aux aléas, la ville serait dans la nécessité d'adopter un caractère résilient afin de pouvoir « di-

gérer » les multiples risques naturels ou humains (10). Mêlant tout à la fois les approches liées à la résilience psychologique, écologique, urbaine et tant d'autres encore, tous les outils sont mobilisés afin de suggérer l'abandon de la fuite à ceux qui obéiraient encore à leur instinct primaire d'angoisse face aux dangers. Parler de résilience en cas de catastrophe nucléaire, c'est néanmoins faire fi du fait que la peur, moteur de comportements de protection, est parfois salutaire.

Utiliser la résilience urbaine comme outil de gestion des catastrophes pose problème. Le décalage est accru entre le territoire et les « producteurs de l'espace ». L'être est absent des explications, qui prennent la ville comme objet, mais également comme sujet au sens d'être vivant et autonome, qu'il faudrait ou supporter, ou tenter de soigner sans considérer qu'elle n'est que chose, simple produit construit des humains. Dans cette perspective, l'être humain est déresponsabilisé des conséquences de ses actions sur son environnement. Cela entraîne l'oblitération de l'être comme acteur de production et de gestion des espaces, en tant qu'être vivant *dans* ces territoires, et anéantit de fait « l'inter-action » entre le lieu de vie, le milieu, ses habitants, ses producteurs et ses gestionnaires, ces trois dernières catégories pouvant être confondues. Ainsi, un expert de l'université de Fukushima chargé de la protection contre les catastrophes évoquait, lors d'un entretien effectué en juin 2014, la bonne résilience des Japonais en cas de tremblement de terre. Ses propos étaient schématisés sur une diapositive enseignant la bonne équation : sur une balance se trouvaient, d'un côté, un rond lourd représentant la résilience et, de l'autre, un rond léger figurant la catastrophe. Selon cette représentation, plus la résilience est forte et plus les effets de la catastrophe seraient réduits. Alors que je lui demandais ce que cela signifiait concrètement pour lui, il m'a répondu, embarrassé, que trois jours avant notre entrevue, un tremblement de terre de magnitude 4 avait eu raison de ces concepts : « pour nous, maintenant, il s'agit d'élargir les routes afin que les gens puissent fuir et que les encombrements de 2011 ne se reproduisent pas en cas de nouvelle catastrophe, car nous les réinstallons au pied d'une centrale nucléaire encore instable ». La nécessité de diminuer l'écart entre la science et la conscience ne pouvait trouver d'exemple plus manifeste.

### Phase 3. De la résilience à la communication sur le risque

Le troisième stade de contrôle des mouvements de population relève de la communication sur le risque. Chaque année est un





**Photo ci-contre :** Des agriculteurs originaires de la préfecture de Fukushima manifestent, le 6 mai 2011, devant le siège de la compagnie TEPCO (exploitant de la centrale endommagée) à Tokyo. Ils exigent une compensation convenable des revenus perdus à cause de l'accident nucléaire et de ses conséquences – ils ont été obligés de retirer leurs produits du marché en raison des risques de contamination, quand ils n'ont pas tout bonnement été contraints de quitter leurs fermes. (© Warren Antiola)

## Pour aller plus loin

- Cécile Asanuma-Brice, « La mémoire de l'oubli, une forme de résistance à la résilience », *Après le désastre, réponses commémoratives et culturelles*, Université de Tokyo, 2014 (à paraître).
- Cécile Asanuma-Brice, « Fukushima, une démocratie en souffrance », *Outre-terre*, n° 35-36, 2013/1-2, p. 457-470 : <http://echochanges-echochanges.blogspot.fr/2013/03/fukushima-une-democratie-en-souffrance.html>
- Cécile Asanuma-Brice, interview dans *Retour sur Fukushima*, émission « Terre à Terre » par Ruth Stégassy sur France Culture, 23 novembre 2013.

**Photo ci-contre :** Affiche publicitaire pour le 52<sup>e</sup> Congrès annuel d'oncologie au Japon, qui s'est déroulé le 29 mars 2014 dans une école primaire de Fukushima. L'affiche indique : « Séminaire sur le cancer des enfants. Parce que vous vivez à Fukushima, c'est une nécessité de s'informer sur le cancer ! »

pas supplémentaire vers une plus grande abstraction. L'État n'a de cesse d'appeler au retour, prétextant la souffrance psychologique des réfugiés générée par l'éloignement de leur pays natal (11). Selon les experts de l'université médicale de Fukushima et de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), qui se sont réunis le 24 novembre 2013 lors d'une conférence internationale sur la question, les troubles nerveux observés, notamment chez les habitants des cités de logements provisoires ou les résidents des zones « perçues » comme contaminées proviendraient, entre autres, d'un surplus de protection. Le Pr Hirofumi Mashiko, neuropsychiatre au département de médecine de l'université de Fukushima, explique ainsi que le port du masque, les restrictions diverses liées à l'utilisation des cours d'école, des piscines, à la consommation de la nourriture, etc. seraient autant de mesures stressantes à l'origine de désordres psychiques, notamment chez les personnes présentant des prédispositions aux troubles mentaux. À aucun moment, l'éventualité que ces dépressions puissent être la conséquence de l'impossibilité de pouvoir quitter les zones contaminées n'a été mentionnée.



et le cancer destinés aux élèves des classes primaires du département de Fukushima (12) ou par la distribution de manuels apprenant à gérer la vie dans un environnement contaminé (13). Une stratégie d'endoctrinement, au sens propre, s'applique désormais, ce qui signifie la nécessité, qui est et ne peut pas ne pas être, d'accepter la doctrine.

La logique n'est donc pas de mettre en place une protection à la suite d'un désastre au moyen des outils publics de protection sociale, mais de détourner ces derniers au service de la décision politique. Il ne s'agit en rien d'un complot, mais de l'application d'une planification de gestion des flux de migrations dans un contexte de catastrophe nucléaire par un État qui a opté pour la poursuite de l'industrie nucléaire sur son territoire.

### Cécile Asanuma-Brice

#### Notes

- (1) Résidente permanente au Japon depuis 2001, auteur de nombreux articles sur la gestion de la catastrophe nucléaire de Fukushima, Cécile Asanuma-Brice a participé à (ou organisé) un grand nombre de conférences sur ce même thème en France comme au Japon.
- (2) Cécile Asanuma-Brice, « Logement social nippon : quand la notion de public retrouve sa raison », *Revue Urbanisme*, nov.-déc. 2011, n° 381.
- (3) Cécile Asanuma-Brice et Thierry Ribault, *Quelle protection humaine en situation de vulnérabilité totale ? Logement et migration intérieure dans le désastre de Fukushima*, rapport dans le cadre du programme « Nucléaire, risque et société » de la Mission Interdisciplinarité du CNRS (2012).
- (4) Entre autres sur le sujet : « Le Duo Mitsubishi-Areva va construire quatre réacteurs nucléaires en Turquie », *Le Monde*, 2 mai 2013 ; « Nucléaire : accord de partenariat entre Areva, Mon-Atom et Mitsubishi », *Le Parisien*, 26 octobre 2013.

(5) « Le Japon revient dans la course aux ventes d'armes », *Le Monde*, 16 juin 2014.

(6) Franco Romero, *Énergie, économie, environnement : le cas de l'électricité en Europe entre passé, présent et futur*, Genève, Librairie Droz, 1994.

(7) Entretien réalisé par C. Asanuma-Brice et T. Ribault à Fukushima en nov. 2013. J. Lochard faisait ici référence au projet ETHOS établi par le CEPN à Tchernobyl en 1986 et à Fukushima en 2012, visant à donner les connaissances de radioprotection à la population vivant dans des territoires contaminés afin de permettre le glissement de responsabilité que nous évoquons ici, soit l'autogestion de sa protection.

(8) Cécile Asanuma-Brice, « Fukushima, une démocratie en souffrance », *Outre-terre/Revue française de géopolitique*, mars 2013.

(9) « Annonce du 7 mai 2013 par le comité de gestion des désastres nucléaires de la suppression de la zone de surveillance spéciale jusqu'alors interdite à partir du 28 de ce mois », *Yomiuri*, 9 mai 2013.

(10) Géraldine Djament-Tran, Magali Reghezza-Zitt (dir.), *Résilience urbaines : les villes face aux catastrophes*, Paris, Le Manuscrit, 2012.

(11) « Le nombre de suicides en augmentation en raison de l'allongement de la période de refuge, dans le département (de Fukushima), et dans les trois départements dévastés », *Fukushima Minpô*, 10 octobre 2013. « Le ministère de l'Intérieur a reconnu une tendance à l'accroissement du nombre de suicides dans le département due à l'accident de la centrale nucléaire Dai-ichi et aux ravages causés dans l'Est du Japon. [...] Avec 5 fois plus de suicides que dans la préfecture d'Iwate, le département de Fukushima est celui des trois départements dévastés qui en compte le plus grand nombre. Les spécialistes montrent du doigt la charge nerveuse que représente l'allongement de la période de déplacement forcé hors de la région d'origine. Il est à craindre que la tendance à l'augmentation s'accroisse, des mesures d'urgence deviennent nécessaires. » (Traduction C. A.-B.)

(12) The 52nd Annual Meeting of Japan Society of Clinical Oncology, *Kids cancer seminar: Because you live in Fukushima there is a necessity of education on cancer!*

(13) NHK, 10 juin 2014, un manuel apprenant à « vivre avec la radioactivité » est désormais distribué dans les collectivités.

Afin de faire passer le message auprès des premiers concernés et de regagner la confiance des citoyens, une véritable stratégie de communication est adoptée, soutenue par un budget spécifique pour l'année 2014 de plus de deux millions d'euros. Cette politique agressive vise à « éduquer » aux risques sanitaires pour mieux rassurer, notamment grâce à l'organisation d'ateliers sur la radioactivité